

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & Personnel
Tribunal pénal fédéral
Président de la Cour plénière
Daniel Kipfer Fasciati
Viale Stefano Franscini 7
CH-6500 Bellinzone

Estavayer-le-Lac, le 2 mai 2017

http://www.swisstribune.org/doc/170502DE_DF.pdf

MISE EN DEMEURE DE METTRE FIN AUX ABUS D'AUTORITÉ DES MEMBRES DES AUTORITES JUDICIAIRES ET DE FAIRE RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX GARANTIS PAR LA CONSTITUTION FEDERALE

Monsieur Le Président du Tribunal pénal fédéral, Daniel KIPFER FASCIATI,

De la violation des droits fondamentaux de citoyens suisses sans protection

Le 30 septembre 2016, l'Assemblée fédérale mettait en place la LMCFA¹ pour dédommager les milliers d'enfants dont les droits fondamentaux ont été atrocement violés par des personnes abusant de leur pouvoir qui traitaient ces enfants comme des esclaves.

Il aura fallu le courage de quelques citoyens suisses qui ont osé dénoncer publiquement ces abus d'autorité - *qui étaient tabous* - pour que la violation des droits fondamentaux de ces enfants soit reconnue. Récemment une émission² de Temps présent a montré le calvaire que faisait subir à ces enfants ceux qui violaient leurs droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale en se sachant intouchables. Même Monseigneur Charles Morerod a pris position sur ces abus de pouvoir commis par des personnes intouchables abusant de l'absence de contrôle par l'Etat du respect des droits fondamentaux de ces enfants citoyens suisses.

Je cite ici, un³ des textes figurant sur le site des auteurs qui ont lancé l'initiative pour dénoncer ces abus d'Autorités de personnes qui se savaient intouchables et qui en profitaient pour violer les droits de ces milliers d'enfants en les considérant comme des esclaves. Citation :

*« Des milliers d'enfants ont été systématiquement humiliés, battus, maltraités physiquement et aussi, parfois, abusés sexuellement dans des foyers publics, religieux et privés. De nombreux enfants placés dans ces foyers ont été contraints à travailler et exploités aux dépens de leur scolarité. **Comme il n'y avait aucun contrôle systématique de l'État**, ces enfants étaient abandonnés à leur sort dans ces institutions fermées, sans aucune protection. Dans la plupart des cas, les abus sont passés inaperçus. Beaucoup d'anciens enfants placés dans des foyers font part d'expériences traumatisantes, de violences et de sévices »*

La LMCFA a été mis en place en 2016 alors que les abus de pouvoir, de ceux qui violaient les droits fondamentaux de ces enfants garantis par la Constitution, ont débuté en 1926.

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20162609/index.html>

² <http://pages.rts.ch/emissions/temps-present/8388461-une-enfance-crucifiee.html#8388463>

³ <http://www.initiative-reparation.ch/fr/histoire/heimkinder/>

A la grande honte des Autorités suisses qui, comme l'explique le texte cité ci-dessus, ne contrôlaient pas que les droits fondamentaux des enfants soient respectés, il aura fallu 90 ans pour que des citoyens suisses, attachés au respect des Valeurs de notre Constitution, obtiennent que ces violations crasses des droits fondamentaux de ces enfants par des personnes sans éthique soient reconnues. Ces enfants, traités comme des esclaves notamment sexuels par certains citoyens suisses abusant de leur pouvoir et de leur autorité, ont eu leur vie à jamais brisée. Plusieurs d'entre eux sont morts suite aux mauvais traitements que leurs bourreaux leur ont fait subir.

Monsieur le Président du Tribunal pénal fédéral, vous faites partie des personnes qui doivent assurer le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Vous auriez pu être un des bourreaux de ces enfants avec le pouvoir et l'Autorité effectifs que vous possédez. Ces derniers vous donnent le pouvoir mais pas le droit de violer les droits fondamentaux de la Constitution des plus faibles en toute impunité ou d'ignorer la violation de ces droits fondamentaux des plus faibles par des personnes sans éthique disposant de protection au sein des Tribunaux !

De l'enfant abusé sexuellement sans protection des Tribunaux que vous auriez pu être

Aujourd'hui, je vous écris en vous demandant d'oublier que vous avez le Titre de Président du Tribunal pénal fédéral de la Cour plénière, pour prendre la place d'un de ces enfants de 11 ans qui devaient se déshabiller devant ses bourreaux pour se faire abuser sexuellement. Je vous demande d'imaginer le calvaire que vous auriez pu vivre à la place de cet enfant.

Je ne m'adresse pas au Président du Tribunal, mais à cet enfant tout nu de 11 ans sans protection face à ses bourreaux dont vous venez de devoir prendre la place aujourd'hui. Je vous laisse imaginer que vous êtes harcelé par vos bourreaux et que vous venez de perdre un de vos camarades suite à ce qu'il a été donné en pâture sexuelle à un collègue par le directeur du home. Ce camarade est mort suite aux maltraitements qu'il a subies. Vous voudriez vous révoltez, vous voudriez vous plaindre, mais le directeur de votre home vous a expliqué que vous ne pourrez pas vous faire entendre. Plus grave encore, il vous a rappelé que vous êtes considéré comme un esclave et il vous a menacé de vous créer du dommage si vous essayiez de résister aux abus d'autorités dont vous faites l'objet.

Vous avez entendu parler de la Constitution suisse et des droits fondamentaux qu'elle garantit, vous êtes citoyen suisse, mais là tout nu devant votre bourreau, vous êtes sans protection et sans secours.

Des dommages créés avec les abus d'autorités de membres du réseau judiciaire que subissent des citoyens suisses, sans protection aucune, comme cet enfant abusé sexuellement que vous auriez pu être et qui a essayé sans succès de faire respecter ses droits fondamentaux.

Je continue à m'adresser à cet enfant de 11 ans victime d'abus sexuels, sans protection face à ses bourreaux, dont vous avez dû prendre la place aujourd'hui. Faisant confiance aux droits garantis par la Constitution suisse, imaginez que vous avez décidé malgré tout de rompre le silence sur les maltraitements dont vous êtes l'objet et sur la mort de votre camarade. Vous essayez de vous plaindre.

Comme l'a annoncé le directeur de votre home, la justice ne veut pas vous entendre. Vous subissez alors des représailles dues aux refus de la justice de vous entendre. Votre dommage s'aggrave pour avoir osé vouloir réclamer le respect de vos droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Vos bourreaux, qui sont assurés de la protection de magistrats irrespectueux de vos droits garantis par la Constitution, vous créent alors un dommage encore plus grave et irréparable.

Vous réalisez, malgré que vous n'êtes encore qu'un enfant, qu'il y a en Suisse des personnalités protégées par les Tribunaux qui peuvent utiliser le pouvoir des Tribunaux pour violer les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale des plus faibles en toute impunité.

De cas analogues d'abus d'autorité de membres du réseau judiciaire pour permettre à des membres d'organisations privées de violer de manière crasse les droits fondamentaux d'autres citoyens

Je continue à m'adresser à cet enfant de 11 ans victime d'abus de pouvoir et d'autorité, sans protection face à ses bourreaux, dont vous avez dû prendre la place aujourd'hui.

J'apprends à l'enfant que vous êtes, qu'il y a aussi des citoyens suisses adultes, sans protection aucune, qui sont victimes d'abus de pouvoir de membres d'organisations privées, souvent secrètes, avec la complicité de membres du réseau judiciaire. Ces derniers traitent aussi ces citoyens comme des esclaves qui n'ont plus aucun droit. Ils utilisent leur pouvoir ou leur autorité pour les dominer en violant de manière crasse les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Je vous cite trois cas qui vous font frémir en tant qu'enfant qui a subi les mêmes abus de pouvoir :

- 1) Le premier cas est celui de citoyens qui sont réduits à l'état d'esclaves par l'utilisation abusive de la psychiatrie par ceux qui veulent les contraindre au silence. Me Edmund Schönberger a notamment révélé⁴ ces cas.
- 2) Le second cas est celui d'une citoyenne abusée par son avocat, Me Freymond, avec la complicité du Ministère Public dans le cadre d'une affaire de criminalité économique. Je vous montre un des blogs sur internet⁵ qui montre la manière dont elle est discriminée.
- 3) Le troisième cas est celui d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une dénonciation calomnieuse qui ne peut pas être démentie suite à la réduction du pouvoir des juges par les membres des confréries d'avocats. Je vous informe qu'un avocat connaissant le dossier, et qui est en possession d'enregistrements cachés montrant de l'abus d'autorité en haut lieu, a déclaré que derrière cette affaire il y avait une organisation⁶ criminelle qui contrôle la justice. Il dit qu'il faut un Maurice BAVAUD qui abatte un Conseiller fédéral pour faire rétablir les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. L'extrait d'un des enregistrements, qui a fait conclure cet avocat à l'existence d'une organisation criminelle, a été transmis à la Présidente de la Confédération comme cela a été rendu public⁷ en date du 26 avril 2017.

De la prise de position de Me François de Rougemont, avocat médiateur du Grand Conseil, qui a étudié le cas no 3 ci-dessus, comme l'avocat qui veut faire abattre un Conseiller fédéral pour mettre fin à ces abus d'autorité et faire rétablir le respect des droits fondamentaux par les Autorités

Je continue à m'adresser à cet enfant de 11 ans victime d'abus d'autorité, sans protection face à ses bourreaux, dont vous avez dû prendre la place aujourd'hui.

Je vous apprends que même les adultes ne peuvent rien faire face à des Tribunaux qui ne sont pas indépendants. Je vous cite l'analyse de Me De Rougemont qui a étudié le cas no 3 cité ci-dessus, en 2006 et 2007, suite à une demande⁸ d'enquête parlementaire déposée par le public.

J'apprends à l'enfant, que vous êtes, que Me De Rougemont avait conclu que ce n'était pas à la victime de ces abus d'Autorité à devoir⁹ financer de la procédure suite aux dysfonctionnements de la justice pénale et à l'absence de séparation des pouvoirs constatée dans la demande d'enquête parlementaire. Une plainte¹⁰ pénale liée au contenu des enregistrements cachés a d'ailleurs été déposée à Berne.

⁴ <http://edmund.ch/more/1/FundamentalkritikZwangspanychiatrie.pdf>

⁵ <http://egalitedescitoyens.blog.tdg.ch/archive/2017/05/01/ministere-public-central-vaudois-2-methodes-diametralement-o-283740.html>

⁶ http://www.swisstribune.org/doc/170324DE_LM.pdf

⁷ <http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

⁸ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

⁹ http://www.swisstribune.org/doc/d134_courrier_GC_27082007.pdf

¹⁰ http://www.swisstribune.org/doc/170302DE_SS.pdf

Je vous montre alors que je viens de recevoir un dernier rappel d'un des collègues de Daniel KIPFER FASCIATI, Président du Tribunal pénal fédéral, voir annexe¹¹, pour être contraint à devoir financer de la procédure qui n'existerait pas sans les abus de pouvoir et d'autorité commis par l'organisation criminelle décrite par l'avocat qui dispose des enregistrements cachés, voir cas no 3 ci-dessus.

MISE EN DEMEURE DE METTRE FIN AUX ABUS D'AUTORITÉ DES MEMBRES DES AUTORITES JUDICIAIRES ET DE FAIRE RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX GARANTIS PAR LA CONSTITUTION FEDERALE

Monsieur le Président du Tribunal fédéral, vous n'êtes maintenant plus l'enfant de 11 ans qui fait l'objet d'abus d'autorité par des personnes sans éthique et intouchables, mais vous êtes redevenu le Président du Tribunal pénal fédéral qui a le devoir de faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale de tous les citoyens y compris ceux des plus faibles.

Vous savez que votre Tribunal n'est pas indépendant et qu'avec l'absence de surveillance du respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, il y a eu des milliers de citoyens suisses, soit des enfants, qui ont eu leurs droits fondamentaux bafoués. Vous savez qu'aujourd'hui il y a aussi des adultes qui ont leurs droits bafoués par des avocats sans éthique qui jouissent de protection, au point qu'un dissident parmi eux veut faire abattre un Conseiller fédéral pour que les Autorités fassent rétablir le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale par les Tribunaux.

Par la présente, je vous informe que je refuse de payer la facture reçue de votre collègue qui n'existerait pas si les Autorités fédérales donnaient accès à des Tribunaux neutres et indépendants

Ce refus de payer est à considérer comme :

- **un acte politique contre ceux qui commettent des abus d'autorités**
- **un appel à la résistance pour tous les citoyens victimes de cette nouvelle forme d'esclavagisme, où des magistrats abusent de leur pouvoir pour permettre à des avocats sans éthique de commettre des crimes en toute impunité en abusant de leur pouvoir**
- **le lancement d'une alerte pour les journalistes et politiciens qui considèrent qu'il n'est pas acceptable que les avocats puissent utiliser les liens qui les lient aux Tribunaux pour commettre des crimes en toute impunité**

Cette lettre est publiée sur internet. Nous sommes lus par l'avocat qui dit que la Suisse a besoin d'un Maurice Bavaud et qui veut faire abattre un Conseiller fédéral pour que les Autorités fédérales fassent à nouveau respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Si vous croyez que vous n'avez ni la compétence, ni le pouvoir pour mettre fin à ces abus d'AUTORITE, je vous invite à redevenir le petit enfant de 11 ans tout nu entre les mains de ses bourreaux qui abusent de lui sexuellement et à réfléchir pourquoi vous êtes né et quel est votre destin ainsi que votre devoir d'Être Humain et non de Président du Tribunal pénal fédéral pour faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Tribunal pénal fédéral, Daniel KIPFER FASCIATI, les salutations d'un citoyen qui exige le respect de ses droits fondamentaux garantis par la Constitution par les Autorités et qui refuse de se faire traiter en esclave par des personnes sans éthique qui abusent de leur pouvoir ou de leur Autorité.


Dr Denis ERNI

Copies au Conseil fédéral et personnes concernées

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170502DE_DF.pdf

¹¹ http://www.swisstribune.org/doc/170420TP_DE.pdf